

Musée du Temps - Restauration d'objets pour l'exposition «L'Arpenteur du Roi, Vauban et Besançon» - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée du Temps a procédé, pour l'exposition «L'Arpenteur du Roi, Vauban et Besançon», à la restauration d'un certain nombre d'objets et oeuvres pour être présentés au public.

Les objets et œuvres restaurés sont les suivantes :

- une sculpture Buste de Jupiter, fin XIX^{ème} siècle
- un canon en fonte de fer, XVII^{ème} siècle
- un pistolet à silex en fer, bois et laiton, XVII^{ème} siècle
- deux peintures anonymes, «la Franche-Comté à trois époques», XVII^{ème} siècle et «le char de triomphe de l'Empire conduit par la Franche-Comté» XVII^{ème} siècle
- «le siège de Besançon» de Jean-Baptiste Martin, XVII^{ème} siècle
- une poire à poudre en corne, XVI^{ème} siècle.

Le montant total de ces prestations s'élève à 15 630,06 € TTC, soit 13 068,61 € HT. La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté accepte de subventionner ces restaurations à hauteur de 6 252 €.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

- DRAC : 6 252 €
- Ville : solde restant 9 378,06 € (y compris TVA).

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de la DRAC Franche-Comté pour ce programme de restaurations

- inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant au vu des notifications, le montant alloué en recettes d'investissement au chapitre 13.322/1321.509.53000 et réaffecter en dépenses la totalité des sommes obtenues au chapitre 23.322/2316.509.53000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.